

Foires Aux Questions

1. À quel moment sera recueilli l'avis de la Commission Nautique Locale voire la Grande Commission Nautique?

L'avis de la Commission Nautique Locale sera obtenu dans le cadre du processus d'autorisation de GridLink, car elle sera consultée par le préfet lors de l'examen administratif du dossier d'autorisation environnementale, comprenant l'étude d'impact environnemental (EIE). Sur la base du planning présenté dans le Dossier de Concertation, cette consultation est prévue pour fin 2018 à début 2019.

Le projet GridLink n'est pas inclus dans la liste réglementaire des projets nécessitant une consultation obligatoire de la Grande Commission Nautique. Toutefois, la Commission Nautique Locale pourra demander que le projet soit porté devant la Grande Commission Nautique.

Avant cette consultation obligatoire, les impacts de GridLink sur la navigation seront évalués dans le cadre de l'Etude d'impact sur l'environnement. Ainsi, lors de l'élaboration de l'EIE, les acteurs de la navigation (Capitainerie du Grand Port Maritime, membres de la Commission Nautique Locale, représentants des pêcheurs, etc.) seront contactés directement pour évaluer les impacts du projet sur la navigation et aider à minimiser les effets. Jusqu'à présent, GridLink a déjà organisé des réunions avec la capitainerie du GPMD et les pêcheurs, et nous incluons l'organisation de plusieurs autres de réunions, le cas échéant.

Enfin, veuillez noter que le PREMAR (Préfecture Maritime) est bien au courant du projet GridLink et de son processus de délivrance de permis Cette autorité s'assurera que toutes les questions liées à la navigation sont correctement traitées par le maître d'ouvrage.

2. Ce couloir technique jouxtant la coulée verte est envahi par une espèce arbustive dénommée argousier. Les fruits de ces arbustes sont comestibles (confiture) et servent de nourriture aux oiseaux en automne. Est ce que la présence de ces arbustes pourrait représenter une gêne pour l'exploitation des câbles en courant continu?

Une étude écologique est actuellement en cours, couvrant un cycle écologique annuel complet, afin d'identifier les habitats écologiques et les espèces de plantes et d'arbres dans les zones du projet. Sur la base des résultats de cette enquête, des mesures seront mises en œuvre pour éviter et minimiser les impacts du projet sur la flore et la faune.

GridLink minimise la largeur du couloir à utiliser pour le câble et la taille des sites de construction requis. Nous choisirons également le meilleur moment de l'année pour effectuer les travaux afin d'éviter les périodes où les habitats sont les plus importants pour les oiseaux qui se nourrissent, nichent ou se reposent. Les résultats des enquêtes écologiques et les

mesures proposées pour minimiser les impacts seront dprésentés dans l'Etude d'impact, qui fera partie du Dossier d'Enquête Publique.

Pour éviter d'endommager les câbles des racines, la partie de la servitude au-dessus des câbles en courant continu (environ 3 m de large) ne permet pas la plantation d'arbres ou de plantes à racines profondes. Cependant, le projet n'affectera pas l'Argousier situé à côté de ce tracé de câble.

3. À quelle échéance seront consultés :

- **CSS PPRT Zone industrielle Dunkerque présidé par M Jo DAIRIN**
- **Commission "Nouveaux projets " du SPPPI FLANDRE CÔTÉ D OPALE?**

Le projet GridLink est une infrastructure électrique et n'inclut pas l'utilisation ou le stockage de carburants ou de matières dangereuses qui causent des émissions industrielles importantes, des risques d'accidents majeurs ou nécessitent des permis conformément à la Directive Seveso. Cependant, nous savons qu'il existe déjà de nombreuses activités industrielles dans le secteur et nous sommes prêts à consulter et à coopérer avec les entreprises et organisations concernées en matière de prévention de la pollution industrielle et de prévention des risques technologiques.

Lors de l'élaboration de l'EIE, le CSS PPRT et le SPPPI seront consultés pour évaluer les impacts du projet sur les risques technologiques. Sur la base de la planification définie dans le Dossier de Concertation, cette consultation est prévue pour la mi-2018 et nous inclurons des réunions d'organisation selon les besoins.

4. Est il prévu un état des lieux des cultures sensibles au sel , avant travaux puis un suivi de la salinité (conductivité; taux de chlorures) dans le réseau de watergangs susceptible d'être impacté pendant les travaux? Il faut savoir que la Flandre maritime a eu cet été des cultures de petits pois brûlés par le sel environ 9 ha. Votre attention est attirée sur ce point et ses conséquences financières.

L'EIE contiendra un chapitre consacré aux impacts du projet sur l'agriculture, y compris le réseau de watergangs et les drainages. La concertation avec les agriculteurs a déjà commencé lors de la «concertation préalable», avec une réunion thématique organisée le 19 décembre. La consultation avec la Chambre d'Agriculture se poursuivra pendant l'élaboration de l'EIE, qui comprendra un cadrage des questions importantes et des exigences d'études nécessaires. Lors de cette consultation et des éventuelles études, nous prendrons en compte les points liés aux cultures sensibles au sel et à la salinité dans les bassins, si cela est une conséquence possible du projet GridLink.

5. **Indépendamment du projet très lointain voire incertain de raccordement d'un canal à grand gabarit au bassin de l'Atlantique ,projet qui nécessiterait une modification du tracé et du profil en long de l' A16 E40 , la possibilité d'implanter un nouvel exutoire des wateringues débouchant dans le fond du bassin de l'Atlantique doit être prise en considération voire écartée par la future l'instance intercommunalites GEMAPI qui gèrera l'actuelle INstitution Intercommunale des Wateringues (iiw)?**

Le dossier de concertation a été discuté avec le Grand Port Maritime de Dunkerque, et le projet GridLink est déjà conçu pour prendre en compte les futurs projets de développement potentiels du Port. Il n'y a aucune raison pour que le projet GridLink impose des contraintes sur la modification de l'A16 E40 ou sur de nouvelles infrastructures hydrauliques liées au bassin Atlantique.